

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 21 JUIN 2019, À COUVET, SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence : Mme Antoinette Hurni (PS)

La présidente ouvre la séance à 19h00. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation à sa dernière séance en tant que présidente.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de procéder à l'appel :

Présents : 28 membres.

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller (*arrivé à 20h45*) ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; Stevan Rosselet ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie-Danièle Bruttin Troutot ; Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Lydie Sivignon et Loris Vuilliomonet.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj (*arrivé à 19h30*) ; André Rosselet et Frédéric Schlosser.
- *Indépendant* : M. Manfred Neuenschwander.

Excusés : 13 membres – Mmes Cécile Mermet Meyer (PS) et Sylvia Schülé (UDC), MM. Gilles Aeschmann (PLR), Raoul Bovay (PLR), Quentin Di Meo (PLR), Miguel Dominguez (PS), François Oppliger (PS), Niels Rosselet-Christ (UDC), Jean-Michel Rossetti (PLR), Heinz Salvisberg (Les Verts), Jean-Claude Schülé (UDC), Alexandre Toimil (PS) et Pierre Wexsteen (PS).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 5 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Modifications au plan et règlement d'aménagement de Buttes pour permettre l'abrogation du plan de quartier de Surville
4. Examen et approbation des rapports de gestion 2018
5. Examen et approbation des comptes 2018
6. Communications du Conseil communal
7. Interpellations et questions
8. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue à la présidente.

3. MODIFICATIONS AUX PLAN ET REGLEMENT D'AMENAGEMENT DE BUTTES POUR PERMETTRE L'ABROGATION DU PLAN DE QUARTIER DE SURVILLE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Je serai bref car les enjeux sont modestes et que nous essayons d'être efficaces.*

Pourquoi abroger un plan de quartier ? Pourquoi avoir établi un plan de quartier ?

A l'époque, c'était la volonté du Conseil général de Buttes suite à une forte incitation du Canton en matière de planification.

Le plan de quartier a pour but de déterminer :

- *Le parcellaire, le découpage des parcelles et également les espaces communs.*
- *La qualité et l'emplacement de l'équipement, soit pour l'eau, les conduites, les moloks, les places de parc publiques et partagées, etc.*
- *Les alignements, les espaces réservés à la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules.*

Pourquoi maintenant faut-il supprimer un plan de quartier : aujourd'hui, l'équipement est réalisé selon la planification établie et les installations vont répondre aux besoins des présents et futurs habitants du quartier. Le parcellaire est clairement défini, les parcelles à vendre, les routes nécessaires pour la circulation sont établies et les alignements validés.

Nous pouvons aujourd'hui nous contenter de la réglementation de base, ce qui était difficilement applicable sans cette étape de plan de quartier. Par exemple, pour la question des toits que le règlement demande de coordonner dans chaque quartier, comment ? Avec quoi coordonner la première maison ? Il fallait, dans la mesure où nous ne pouvons pas déroger au règlement validé par le Conseil général de Buttes, donner une direction initiale.

La différence principale entre la réglementation qui s'appliquera dans le règlement communal de Buttes par rapport au plan de quartier est la dimension des bâtiments. Cela va donner une certaine souplesse de réduire un petit peu la taille possible pour les maisons individuelles, bien que cela soit relativement anecdotique.

A ce jour, il n'y a plus d'enjeu, nous voulons abroger de manière à apporter un peu plus de souplesse pour la réalisation de maisons à Buttes.

Vous avez reçu une notification hier relative à la modification du titre de ce point à l'ordre du jour. Cette correction est apparue nécessaire en préparant la publication pour le référendum facultatif auquel sera soumis votre décision.

Formellement, nous avons besoin de l'autorisation du Conseil général pour annuler la décision du Législatif de Buttes qui imposait un plan de quartier à Surville. Suite à votre décision, si elle est favorable, le Conseil communal signera l'abrogation du plan de quartier de Surville.

Ainsi, le référendum facultatif va porter sur la modification du PAL qui autorise le Conseil communal à abroger le plan de quartier et pas sur la décision du Conseil communal qui va suivre celle de votre Autorité. La décision formelle d'abrogation signée par le Conseil communal n'est, elle, pas soumise au référendum facultatif.

Ainsi, par souci de clarté et de transparence, nous avons modifié le titre de ce point pour permettre l'abrogation du plan de quartier de Surville. »

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Christen (PLR) s'exprime ainsi : « *Le parti libéral radical a pris connaissance de ce dossier lors de sa séance de préparation.*

Ce qui nous est présenté ce soir va tout à fait dans le sens du programme de législature de notre parti. Pour rappel, nous demandions de simplifier les processus.

Ce plan de quartier est un héritage de la commune de Buttes et celui-ci date d'un autre temps. Celui-ci est presque stalinien.

Le fait d'abroger ce plan de quartier simplifiera l'implantation de nouvelles constructions et des demandes ont déjà été déposées. Celles-ci ont été retirées lorsque les futurs acquéreurs ont pris connaissance des contraintes liées à ces parcelles.

Ces demandes ont été faites par des Butterans et ceux-ci étaient prêts à quitter leur village et leur canton pour s'en aller construire la maison de leurs rêves sur le Balcon du Jura.

Et c'est aussi à cela que nous devons veiller, les personnes qui veulent accéder à la propriété cassent déjà leurs tirelires et désirent réaliser leurs maisons et non pas se faire imposer celle-ci.

Lorsque nous devons revoir nos futurs règlements, pensons à cela pour que notre Vallon garde ses qualités naturelles.

Ce plan de quartier va également à contresens au point de vue de l'économie d'énergie puisque les pans de toit devaient être tous dans la même orientation soit Est / Ouest, ne laissant aucune possibilité d'implantation d'une maison à énergie passive.

Donc le parti libéral radical acceptera à l'unanimité abrogation du plan de quartier de Surville à Buttes. »

Mme Lydia Sivignon (PS) indique que son groupe a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour sa rédaction. L'abrogation du plan de quartier évitera les imprudences et puisque le règlement communal ne changera pas, le parti socialiste donnera l'autorisation au Conseil communal de l'abroger.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend également la parole : « *Le plan de quartier de Surville est un dossier à rebondissement et de plus, il ne fait pas l'unanimité au sein de cet hémicycle. Après avoir passé par deux fois devant le Conseil général, en 2012, c'est finalement la présidence de l'époque qui avait dû trancher en faveur des modifications du plan de quartier tel qu'on le connaît actuellement. Une partie des conseillers généraux trouvait les normes trop contraignantes... et d'autres un peu désuètes. Apparemment, le temps qui s'est écoulé depuis leur a donné raison. Le constat est sans appel : deux parcelles sur sept sont aujourd'hui construites !*

Selon les arguments que nous donne le Conseil communal pour abroger le plan de quartier, ces normes dissuaderaient de potentiels acquéreurs à venir s'installer à Buttes. Est-ce vraiment la réalité ? Nous serions vivement intéressés à ce que le Conseil communal nous indique le nombre de dossiers ou d'intentions de construire qui seraient alors débloqués par cette annulation. Dans ce cas, il va de soi que les futures constructions devraient alors se conformer aux normes du règlement d'aménagement de Buttes, lequel date quand même de presque 30 ans...

Comme nous le relevions déjà en 2012, nous souhaitons que l'énergie et les forces de Val-de-Travers – qui fête maintenant ses 10 ans – aboutissent à une vision territoriale qualitative non seulement à l'échelle de la commune, mais aussi dans chaque village, chacun avec ses spécificités et ses points forts. Nous espérons que cela sera le cas avec la toute soudaine révision du plan d'aménagement. Par rapport à ce processus fondamental qui vient d'être lancé, nous nous interrogeons donc à juste titre sur l'urgence d'abroger ces dispositions. D'où notre question précédente sur le nombre de dossiers en attente et la pertinence de soumettre les constructions à un vieux règlement d'aménagement qui doit faire peau neuve de toute façon d'ici peu.

Sommes-nous donc si pressés ? En 2019, les réalités changent et nous obligent à évoluer. Des dispositions ont été prises aux niveaux fédéral, cantonal et communal avec la définition de zones réservées. On parle aujourd'hui de redimensionnement de la zone à bâtir et d'une densification de ces zones. Dans le cas de Surville, nous pensons que l'affectation de la zone de faible densité devrait

être revue ou tout au moins suspendue dans l'attente d'une vision plus large sur l'avenir territorial de notre commune.

Pour toutes ces raisons, nous n'entrerons pas en matière sur cette abrogation, mais si une majorité du Conseil général décide de statuer, alors nous ne l'approuverons pas au moment du vote. »

M. Frédéric Schlosser (UDC) indique que son groupe a pris connaissance de ce rapport et acceptera l'abrogation du plan de quartier de Surville à Buttes.

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole à son tour : *« Le groupe POP partage le désir de toutes les personnes présentes de faire de Val-de-Travers une commune où il fait bon vivre.*

Cependant, nous ne voulons pas d'un territoire où se multiplient à l'infini les rassemblements de villas individuelles avec piscine. C'est connu que nous privilégions la chose collective au bonheur exclusif de ceux qui réussissent matériellement et ceci non seulement à cause de notre sensibilité sociale mais parce que chaque choix individualiste nous mène un peu plus loin dans le dérèglement climatique.

Cela dit, l'aménagement du quartier Surville à Buttes est déjà bien avancé et il serait absurde de s'arrêter à mi-chemin avec un tel projet.

Surville fait, ou fera, partie de Buttes. A la lecture du rapport très complet qui nous a été fourni, il nous semble logique d'unifier le règlement de construction pour tout le village. Notre avis rejoint donc celui du Conseil communal et nous accepterons la modification et l'abrogation proposées. »

M. Mermet (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil majoritairement favorable.

Il répond au groupe PLR que la commune de Buttes a souhaité avoir un plan de quartier il y a 30 ans mais ce ne sont pas les autorités de Buttes qui ont fait le plan de quartier actuel mais bien l'Autorité de Val-de-Travers.

Le groupe des Verts pose un certain nombre de questions, notamment pour savoir combien de problèmes existent. Il y a eu quelques difficultés, dont deux cas clairement identifiés, et cette abrogation peut résoudre ces éléments.

Il rend attentif au fait que la commune avait besoin d'un plan de quartier pour avoir une certaine coordination même quand on se réfère maintenant au règlement général de Buttes, il valide le fait qu'on doit avoir cette coordination. On ne va donc pas faire n'importe quoi, car il fallait simplement donner une direction pour que les choses puissent s'appliquer.

Le groupe des Verts pense que la commune va appliquer un règlement vieux de 30 ans. Il est vrai que ce règlement de Buttes a 30 ans mais il n'est pas désuet. M. Mermet fait remarquer que le plan de quartier devait être conforme à ce règlement. Le plan de quartier permettait de déroger au règlement de Buttes pour la longueur des bâtiments : c'est la seule différence significative par rapport au règlement. En abrogeant le plan de quartier, on va imposer que la taille maximale des maisons soit légèrement plus petite comme dans le règlement de Buttes. Le plan de quartier avait ouvert cela en installant une zone d'implantation qui permettait de déroger à cet élément. De manière générale, le plan de quartier devait respecter le règlement de Buttes.

Enfin, M. Mermet comprend la volonté du groupe POP de veiller à l'intérêt général. C'est aussi celui du Conseil communal et c'est pour cela qu'il travaille sur beaucoup de dossiers. Il y a l'habitat individuel mais il y a beaucoup d'autres logements sur lesquels il travaille et sur lesquels il fait des efforts importants.

L'habitat à Buttes est relativement accessible financièrement : les familles qui vivent raisonnablement avec des salaires modestes pourront accéder à des logements dans ce village. Ce ne sont pas des quartiers, des « ghettos », destinés à des gens hors de la population, et cela a sa place dans le Val-de-Travers, car sa population est diverse et doit pouvoir trouver son souhait dans des différents types d'habitats.

La présidente passe au vote de l'entrée en matière **qui est acceptée par 23 oui contre 2 non par le Conseil général.**

La présidente passe ensuite au vote d'ensemble de l'arrêté. **C'est par 23 oui contre 2 abstentions que le Conseil général approuve les modifications au plan et règlement d'aménagement de Buttes pour permettre l'abrogation du plan de quartier de Surville.**

4. EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS DE GESTION 2018

La présidente laisse préalablement la parole au Conseil communal.

L'Exécutif n'ayant pas de commentaires supplémentaires sur ce point, elle laisse la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, la présidente considère les rapports de gestion 2018 comme acceptés et passe au point suivant.

5. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2018

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer les groupes sur les comptes, la présidente laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que, pour le 10^{ème} anniversaire de la Commune, le Conseil communal aurait préféré présenter des comptes bénéficiaires. Seulement, notre Commune vit, depuis 2016, une période plus difficile qu'au cours des premières années de la fusion, à laquelle pour l'instant, fort heureusement, elle arrive à faire face sans trop de dégâts.

Pour entrer dans le détail de ces comptes et pour en revenir initialement au budget, celui-ci présentait un déficit 3,3 millions, résultat qui était amélioré par un prélèvement projeté à la réserve de politique conjoncturelle de 1,1 million. Le déficit réel projeté était de 4,4 millions. Le déficit de l'exercice 2018 est de 0,5 million, après prélèvement d'un montant de 2,2 millions à la réserve de politique conjoncturelle, ce qui fait que le déficit réel est de 2,7 millions, soit une amélioration de 1,7 million par rapport aux prévisions. Amélioration qui, évidemment, réjouit le Conseil communal puisque le résultat, au final, n'est pas très loin de l'équilibre.

L'amélioration par rapport au budget est due à quelques éléments principaux : la très bonne maîtrise des charges, puisqu'elles sont plus basses que ce qui était escompté en matière de charges d'exploitation, soit 676'000 francs plus bas que le budget. A l'inverse, d'autres charges sont moins élevées qu'attendues, même si la Commune n'y est pas pour grand-chose puisque ce sont des charges financières, avec un service de la dette qui coûte de moins en moins cher, inférieur de plus de 200'000 francs aux prévisions. Du côté des revenus, les revenus financiers sont plus élevés qu'attendu pour environ 700'000 francs, ce qui est notamment dû à la réévaluation de la piscine des Combes et qui participe pour beaucoup également à ce bon résultat. Il y a des taxes plus élevées qu'attendues, principalement des redevances versées par la SEVT à notre Commune, la péréquation financière intercommunale également plus élevée, des ventes de bois en hausse elles aussi, ce qui fait qu'au final, ces améliorations permettent de compenser la forte détérioration constatée au contraire entre le budget et les comptes, celle des revenus fiscaux, puisqu'ils sont plus bas de près de 900'000 francs par rapport au budget. Ceux qui baissent avant tout sont les revenus fiscaux des personnes physiques, puisqu'heureusement il a été constaté une reprise économique, qui avait déjà apporté ses fruits l'an dernier, avec une légère progression sur l'impôt des personnes morales.

C'est donc bel et bien cette détérioration des revenus fiscaux qui explique pourquoi, au final, la Commune se trouve en situation de déficit. Sans cela, on aurait réussi à limiter encore plus la casse.

Sans trop entrer dans les détails, M. Mairy revient sur quelques éléments principaux liés à ces résultats et à ce bouclage. Le premier a trait aux investissements : leur niveau est relativement bas,

quand bien même le Législatif avait permis au Conseil communal de dépasser le plafond des investissements, particulièrement bas compte tenu du déficit projeté. Même en ayant dépassé ce plafond des investissements, le montant d'investissement est légèrement inférieur à 4 millions de francs, ce qui est relativement peu pour une commune comme Val-de-Travers. Dans une perspective historique, depuis 5 ans on se trouve à un niveau d'investissements relativement bas. Relativement, car il a quand même un impact négatif sur la situation, par l'augmentation de l'endettement. Une conséquence logique dans la mesure où la Commune présente des comptes déficitaires. L'Exécutif maintient la volonté d'investir dans le développement de nos infrastructures et dans leur maintien. Pour corollaire, la dette a, depuis quelques années, repris l'ascenseur dans des proportions qui, en comparaison cantonale, restent acceptables, avec une dette nettement plus basse que la dette nette moyenne des communes neuchâtelaises, plus haute par contre que ce que recommande les standards suisses. Cela place Val-de-Travers dans une position toujours difficile, à savoir la nécessité de maintenir une politique d'investissement suffisamment active pour entretenir ses biens, pour veiller à rester attractive mais avec la difficulté de pouvoir, dans la durée, se payer des investissements comme ceux-là.

M. Mairy donne ensuite quelques informations sur le contexte général. La commune de Val-de-Travers n'est pas seule à travailler dans son coin ; tout un environnement cantonal influe sur ses comptes. Depuis quelques mois, la reprise économique est là, elle a porté les premiers fruits sur les comptes 2018 avec une légère progression de l'impôt des personnes morales. Des indicateurs restent à ce jour positifs : un taux de chômage qui n'a jamais été aussi bas depuis que la commune de Val-de-Travers existe, un taux d'aide sociale qui a tendance à diminuer, dans une ampleur moins forte que le taux de chômage mais le contexte est positif. Par contre, pour l'instant, dans les prévisions budgétaires 2019 en matière de rentrées fiscales, la Commune reste encore en dessous des prévisions pourtant prudentes. La reprise est donc encore timide.

De plus, le Grand conseil a voté une réforme de la fiscalité, ainsi qu'une réforme de la péréquation des charges qui, elle, n'aura pas d'impact sur notre Commune. Elle n'existera plus dans sa forme actuelle mais sera remplacée par plusieurs mécanismes qui font que le résultat global de cette opération est neutre pour Val-de-Travers. Par contre, la réforme de la fiscalité va avoir un impact à court terme, en tout cas sur notre Commune, de plusieurs centaines de milliers de francs. Cette réforme est un des éléments mis en avant par le Conseil d'Etat et le Grand conseil, avec l'accord des communes, pour contribuer à améliorer l'attractivité de notre canton et espérer qu'à court terme, cette baisse de la fiscalité soit compensée par l'arrivée de nouveaux contribuables. Nous avons une perte de substance fiscale importante avec une perte démographique. Cela pose des problèmes importants qui se traduisent également au niveau des comptes. Le recul des impôts des personnes physiques, pas expliqué seulement par le recul de la conjoncture, trouve aussi une explication dans cette diminution de la population.

D'une manière générale, ces comptes donnent un sentiment de satisfaction d'avoir « limité la casse », comme énoncé lors de la présentation du budget. Val-de-Travers a les moyens de faire face à quelques exercices déficitaires, les résultats cumulés des exercices antérieurs sont relativement confortables par rapport à la structure de notre Commune, de quelque 30 millions de francs. La réserve de politique conjoncturelle est dotée de 15 millions, dont ont été prélevés 2,2 millions. Avec ces 43 millions de francs, la commune peut faire face pendant quelques années à des exercices avec un déficit de 2 à 3 millions comme c'était le cas cette année. Par contre, même avec cette sécurité financière, la situation n'est pas satisfaisante d'un point de vue politique et en regard du budget 2020, sur lequel le Conseil communal a commencé de travailler. Il essaiera de se doter d'un cadre plus contraignant que pour le budget précédent pour essayer, au niveau des perspectives budgétaires, de ramener le déficit dans des proportions plus acceptables, pour éviter d'avoir à prélever systématiquement dans la réserve de politique conjoncturelle ou dans la fortune. Il est à rappeler toutefois que cette réserve de politique conjoncturelle porte bien son nom et est vraiment faite pour aider la commune lorsque la conjoncture est mauvaise. Cela étant le cas aujourd'hui, on ne peut qu'espérer qu'elle soit meilleure à compter de cette année et que cela se traduise déjà dans le résultat des comptes de l'exercice en cours.

La présidente donne ensuite la parole à la présidente de la CGF.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) remercie tout d'abord M. Niels Rosselet-Christ (UDC) pour la rédaction du rapport. La CGF n'a pas eu de commentaires particuliers, le Conseil communal a répondu d'une manière précise à toutes ses questions et interrogations. La CGF remercie le personnel et le Conseil communal pour l'excellent travail effectué durant toute cette année.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Marie Danièle Bruttin Troutot (PS) prend la parole ainsi : « *Le groupe PS tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la qualité des documents transmis et la quantité des données fournies. Cette volonté du Conseil communal de toujours améliorer la transparence de la gestion communale participe au renforcement des rapports de confiance avec les membres du Législatif et l'ensemble des citoyens.*

Pour ce qui est du rapport de gestion, le groupe PS l'approuve et tient à relever deux éléments :

- *D'une part, la satisfaction de constater qu'au niveau des structures préscolaires il n'y a plus de liste d'attente, ce qui signifie que les efforts entrepris par la Commune en termes d'infrastructures et de gestion des places permettent aux parents du Val-de-Travers de trouver rapidement une place pour leurs enfants non encore soumis à l'obligation scolaire, même si le taux d'équipement est relativement faible en comparaison des communes urbaines.*
- *D'autre part, la préoccupation que l'on peut légitimement avoir par rapport aux personnes âgées, sachant qu'à Val-de-Travers nous avons un taux de 65 ans et + qui est de 4 points supérieurs à la moyenne cantonale et qu'environ une personne sur cinq dans cette population bénéficie de prestations complémentaires. En conséquence, on voit l'importance de promouvoir notamment des appartements avec encadrement qui soient bon marché et donc accessibles à cette population.*

Pour ce qui est des comptes 2018, le groupe PS les approuve également, regrettant toutefois le déficit qui heureusement n'a pas de conséquences dramatiques compte-tenu de la fortune et des réserves de la Commune.

Le groupe PS tient par ailleurs à partager ici les trois réflexions suivantes :

- a) *En ce qui concerne la fiscalité, on constate que la part des impôts sur le bénéfice et la fortune des personnes morales ne représente que le 13% de l'ensemble des rentrées fiscales et que cette proportion risque encore de diminuer dans les années à venir compte tenu des allègements fiscaux octroyés aux entreprises et aux incertitudes liées à certaines d'entre-elles, comme Celgene et Etel.*
- b) *La deuxième réflexion porte sur l'importance relative, dans les entrées financières de la Commune, des taxes aux ménages (forme d'impôt indirect non proportionnel au revenu) qui ne devraient pas devenir une « facilité » dans notre recherche de nouvelles sources de financement auprès des personnes physiques.*
- c) *Enfin, le groupe PS apprécie le fait que la Commune, malgré les quelques craintes que nous pourrions avoir sur l'avenir, poursuive sa politique d'investissement dans la perspective d'améliorer l'attractivité de notre Commune où il fait toujours bon vivre.*

En définitive, le groupe socialiste rejoint les considérations et les préoccupations du Conseil communal quant à l'évolution financière du ménage communal. En effet, la situation ne s'améliore pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité et il s'agira donc, peut-être, de considérer l'avenir avec un peu plus de prudence. »

Mme Christiane Barbey (UDC) prend également la parole : « *Le groupe UDC a pris connaissance avec une grande attention des comptes communaux 2018. Il tient avant tout à remercier le personnel administratif pour son rigoureux travail de compilation et de rédaction.*

L'appréciation de l'UDC des comptes communaux ne sera guère très différente de celle exprimée par la commission : une gestion globalement satisfaisante, un déficit bien moins important que prévu (ce

dont nous nous réjouissons) et aucune irrégularité ou incohérence relevée, ce qui pour nous sont des éléments réjouissants.

L'UDC s'inquiète toutefois des chiffres rouges qui, encore une fois, égratignent nos finances. A l'instar de la commission, l'UDC tient à rendre attentif le Conseil communal et l'ensemble des conseillers généraux sur l'importance d'anticiper une situation similaire qui tendrait à durer et à prévoir des mesures d'austérité en vue d'endiguer, autant que faire se peut, cette tendance.

Toutefois, l'UDC rappelle que toute mesure d'austérité ne devra passer que par des réductions de charges ; l'UDC a toujours combattu toute augmentation d'impôts et de taxes et même si cela n'a pas encore été évoqué, elle continuera à refuser systématiquement et catégoriquement TOUTE augmentation d'impôt ainsi que toute augmentation ou instauration de taxes. Notre groupe est convaincu que les efforts à faire se situent avant tout dans la réduction des charges, toutes charges confondues, dussions-nous revoir à la baisse certaines de nos prestations. Les seules augmentations de revenus acceptables aux yeux de l'UDC sont les bénéfiques tirés de la venue de nouveaux contribuables, physiques ou moraux, dans notre commune, une tâche à laquelle le groupe UDC enjoint le Conseil communal de redoubler d'efforts. »

Mme Rufener Eschler (PLR) s'exprime ainsi : « M. Quentin Di Meo étant absent ce soir, je suis en charge de lire son rapport.

Nous bouclons l'exercice 2018 sur des résultats teintés de rouge affichant un déficit d'un demi-million de francs. Le budget était bien plus pessimiste et permet donc de relativiser ce mauvais résultat. Quoique... Il est important, même élémentaire, de préciser qu'une ponction de 2,2 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle permet de compenser la grosse perte de revenus fiscaux et limite ainsi la casse. Dès lors, premier constat, le PLR ne peut se satisfaire de ces comptes qui mettent la Commune dans une position délicate si la situation ne s'améliore pas. La question est donc posée ; comment améliorer la situation et sur quels axes travailler pour retrouver les chiffres noirs ?

A ce jour, le PLR n'a pas l'ambition de proposer des mesures radicales pour économiser des bouts de chandelles dans chacun des dicastères. D'autres communes de notre canton l'ont fait sans aboutir à de véritable succès... au contraire ! Nous misons, comme le Conseil communal, sur une amélioration de l'attractivité de notre région. Sur les plans touristique, scolaire, économique et bien d'autres. Les investissements futurs seront donc importants pour atteindre cet objectif devenu incontournable ; augmenter la population de notre Vallon ! Là est la clé de notre réussite.

Chaque année, lors du budget, le Conseil général valide une priorisation des investissements à venir. Il s'agira dès lors de faire des choix, utiles, importants et essentiels pour le développement de notre commune, sans prendre le risque de lui octroyer des charges qu'elle peinerait à payer. Trouver un équilibre positif pour dynamiser Val-de-Travers.

Il faut l'avouer, malgré le déficit annoncé par le Conseil communal, la situation financière de Val-de-Travers est globalement saine. Les investissements se poursuivent, qui plus est, toujours en dessous des possibilités des mécanismes financiers. Les charges sont contenues par le Conseil communal et nous saluons ce fait dans une société où il faut toujours faire plus avec toujours moins.

Un des éléments qui peut être soulevé ici est l'augmentation du nombre d'EPT en regard du nombre d'habitants. En faisant un raccourci, nous pourrions conclure que moins d'habitants Val-de-Travers a, plus de collaborateurs sont nécessaires pour faire fonctionner la collectivité. Ne faisons pas ce raccourci mais restons attentifs à nos charges de personnel tant et aussi longtemps que notre courbe démographique ne pointera pas vers le haut.

L'avenir est incertain, surtout sur le plan cantonal. Certaines incertitudes peuvent encore plomber les comptes de la Commune et il est impératif de garder un œil attentif sur le contexte général.

Il y a lieu ici de remercier sincèrement le Conseil communal pour la qualité des documents remis ainsi que la bonne gestion de la Commune. N'oublions pas non plus l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent chaque jour pour offrir des prestations de qualité pour notre région et ses habitants.

En conclusion, le groupe PLR acceptera les comptes et les rapports de gestion à l'unanimité. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend également la parole : « Nous remercions les services administratifs et le Conseil communal pour toutes les informations apportées au travers des rapports de gestion et sur les comptes. Un demi-million de déficit après prélèvement à la réserve conjoncturelle, en réalité 2,8 millions avant cette opération particulière, le résultat des comptes pour l'exercice 2018 n'a pas de quoi susciter l'enthousiasme. Même si le budget laissait présager des projections défavorables, on avait l'habitude, lors des boucllements précédents, de découvrir un écart plutôt encourageant entre un budget et les comptes effectifs, et parfois même d'agréables surprises.

Mais cette fois-ci ce n'est visiblement plus le cas, le déficit est marqué avec une tendance pesante, plusieurs indicateurs qui se péjorent (endettement, autofinancement, etc.), et les perspectives pour les années qui viennent ne sont pas de nature à nous rassurer. En effet, sur le plan des recettes fiscales, elles vont baisser encore plus de manière significative, tandis que tous les spécialistes s'attendent à un ralentissement de l'activité économique, même si la branche horlogère semble moins affectée. Par ailleurs, l'évolution démographique à Val-de-Travers pose un sérieux problème, avec officiellement la perte de 292 habitants en 2 années consécutives.

On nous dira que ce n'est que le deuxième exercice déficitaire depuis la fusion, donc en 10 ans ; certes. On pourrait même rajouter que ce n'est que le deuxième exercice déficitaire depuis qu'existe la République et Canton de Neuchâtel, donc en plus de 200 ans ! Mais soyons un peu réalistes, c'est surtout le deuxième exercice déficitaire dans cette législature ! Et beaucoup d'éléments nous laissent penser qu'avec le boucllement de 2019, cela pourrait faire 3 années de comptes déficitaires durant cette même législature ! Alors bien entendu, on peut jouer sur les mots et nuancer sur la couleur du déficit, – rouge vif, rose pâle ou carmin cramoisi –, mais les chiffres sont objectifs et inéluctables.

Pour notre part, nous considérons qu'il y a clairement une composante structurelle dans le déficit. On le dit depuis 2015, et on le répète à l'occasion de chaque débat sur le budget, mais le Conseil communal et la grande majorité du Conseil général ne veulent pas l'entendre. Aussi, il nous semble utile de rappeler quelques propos que nous tenions en décembre 2015 (débat sur le budget 2016) : « Cet attentisme nous semble risqué et il n'est pas responsable de patienter pour voir si le ciel va nous tomber effectivement sur la tête. Pour notre part nous aurions préféré que les réflexions soient initiées sans retard inutile sur les possibilités de réduire le déficit, en minimisant autant que possible les coupes dans les prestations. »

Près de 4 ans plus tard, on constate que le Conseil communal semble reconnaître que face à l'excédent de charges, la prudence s'impose et les propos dans le très bref rapport de la CGF le soulignent également. On espère simplement qu'il ne faudra pas attendre une législature de plus et que la réserve conjoncturelle ait fondu comme neige au soleil pour redéfinir le cap vers un équilibre financier durable et une situation plus confortable et saine. On le doit bien aux citoyennes et citoyens du Vallon. »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime ainsi : « Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli cette année.

Les comptes de notre Commune bouclent hélas dans le rouge. Je rappelle à la droite du Conseil général que si nous n'avions pas baissé le coefficient fiscal, l'exercice 2018 bouclerait à l'équilibre.

Nous regrettons bien sûr cette situation économique difficile mais nous entrerons en matière et accepterons les rapports de gestion et les comptes soumis ce soir. De plus, refuser des comptes est absurde puisque l'argent est dépensé et que l'on ne peut pas revenir en arrière. Toutefois, notre groupe sera à l'avenir particulièrement vigilant, lors des futurs crédits qui nous seront soumis, à n'accepter que ceux absolument nécessaires, à éviter les aménagements luxueux et les études et mandats confiés à des tiers qui ne nous paraîtront pas absolument indispensables.

La situation de notre Commune est hélas le miroir de celle vécue par ses habitants. Leurs revenus stagnent voire diminuent, ce qui impacte directement les revenus communaux. Les prestations communales à la population et la compensation partielle des inégalités de revenus sont à terme mises en dangers, ce qui aura pour effet de creuser encore et encore les écarts entre les plus nantis et les humbles. Cette situation est le fruit d'une politique menée conjointement dans le monde par les droites économiques et fascistes, mais aussi hélas souvent par des sociaux-démocrates qui tentent de « sauver les acquis » par des marchandages de maquignons.

Cette politique menée de manière très agressive dans notre canton, notre pays et bien sûr au niveau international, détruit le gens, le lien social et la nature. Le capitalisme est une hydre qui se nourrit de la terre et de ses habitants pour enrichir une poignée de super-millionnaires.

Pour revenir plus concrètement à la situation et à l'avenir de notre Commune, si nous nous réjouissons que la nouvelle péréquation intercommunale ne péjore pas nos futures recettes, nous sommes atterrés de la volonté cantonale de baisser une nouvelle fois les impôts. La baisse des recettes fiscales entraînée par ce projet irresponsable touchera notre commune directement par une baisse de rentrées, mais aussi indirectement par les reports prévisibles de charges du Canton vers les communes.

À cette instabilité fiscale s'ajoute l'instabilité entretenue, et je dis bien entretenue, par le système économique qui empêche de planifier à moyen terme. La conjoncture peut changer en quelques mois, laissant les salariés sur le carreau et empêchant le développement harmonieux des projets communaux utiles à tous.

Tant que nous n'aurons pas décidé d'un autre mode de vie, tant que l'argent ira à l'argent et que le travail ne vaudra presque rien, nous serons contraints de naviguer à vue dans un brouillard épais en espérant éviter les récifs et les mines flottant sur notre route. »

M. Mairy (cc) remercie la majorité des groupes pour leurs remerciements adressés au personnel communal ainsi qu'au Conseil communal.

Plusieurs groupes sont revenus sur la nécessité de réussir à maintenir notre commune attractive, sans pour autant augmenter les dépenses. C'est bel et bien l'exercice difficile auquel le Conseil communal doit faire face, trouver le bon équilibre. Jusqu'où peut-on développer des prestations, que peut-on se payer comme nouvelles infrastructures ou jusqu'où peut-on entretenir l'existant, sans pour autant augmenter l'endettement puisque c'est bien la préoccupation première, compte tenu de la situation. C'est cet exercice d'équilibriste difficile que le Conseil communal doit mener, pas seulement depuis 3 ans, mais depuis que la commune existe.

Effectivement, si la Commune avance sur un fil, ce fil est tout de même d'une certaine solidité puisque, comme rappelé tout à l'heure, il repose sur une fortune qui reste confortable et une réserve de politique conjoncturelle qui l'est aussi. Ces montants ne tombent pas du ciel, ce sont les fruits de meilleures années dont la Commune a pu profiter lors de la construction de Val-de-Travers, d'années plus fastes en matière conjoncturelle. Il y a aussi eu une sagesse partagée de la part des autorités de ne pas profiter de ces bonnes années pour lancer des projets dans toutes les directions, portant des effets à long terme, mais plutôt pour se donner les moyens de faire face aux exercices difficiles auxquels la Commune est confrontée aujourd'hui, sans que cela ne la place dans une situation trop dramatique.

Ce regard en arrière fait aussi dire que nos autorités ont, dès la constitution de Val-de-Travers, travaillé de manière à se permettre d'affronter quelques exercices difficiles sans pour autant avoir à prendre des mesures douloureuses en terme de diminution des prestations, puisque le corollaire de cette baisse de prestations est, dans la plupart des cas, une baisse de l'attractivité de notre commune : c'est comme cela que se met en place un cercle vicieux qui aurait beaucoup plus à faire perdre qu'à gagner, de l'avis du Conseil communal.

Plusieurs groupes se sont également questionnés sur les moyens à dégager pour pouvoir maintenir ces prestations. Là aussi, le Conseil communal essaie de développer des prestations nouvelles, d'améliorer la qualité des prestations, sans que cela coûte trop ou davantage à la Commune : les charges restent d'ailleurs globalement maîtrisées. Les charges de personnel ont, il est vrai, augmenté depuis quelques années : là aussi, le Conseil communal a souhaité offrir davantage de places d'accueils en crèche, qui sont directement liées à l'encadrement qu'il faut mettre en place. Il y a donc forcément une incidence sur le personnel pour rendre la commune plus attractive pour les familles et cela marche : ces places répondent à une demande qui peut être assouvie et attire des familles à s'installer au Val-de-Travers.

Le groupe les Verts regrette que les solutions manquent depuis 2016, période à laquelle la Commune a dû face au recul de la conjoncture. Le Conseil communal renvoie la balle au groupe des Verts : les solutions manquent aussi de leur côté et l'Exécutif est volontiers preneur de mesures concrètes. Il les

entend déjà proposer la réduction du taux d'activité du Conseil communal, débat qui a déjà eu lieu mais qui ne suffirait de loin pas à compenser le déficit auquel la Commune fait face aujourd'hui. Le Conseil communal reçoit tout de même volontiers les propositions du groupe des Verts qui permettraient de diminuer la structure communale. Les Verts ont proposé de minimiser les coupes dans les prestations mais jusqu'où les minimiser ? A partir de quand est-ce qu'une coupe dans la prestation n'est plus mineure mais porte vraiment atteinte à l'attractivité de la commune ? C'est ce difficile équilibre à trouver pour essayer de maintenir cette commune aussi attractive que possible.

M. Mairy rappelle au groupe POP que la baisse du coefficient fiscal communal avait été d'un point au lieu des deux prévus initialement. Si ce point d'impôt était rajouté aux recettes fiscales 2018, cela ne ramènerait pas tout à fait les comptes à l'équilibre, puisque le point d'impôt vaut entre 250 et 300'000 francs dans notre commune. Le groupe POP craint également de voir le Canton reporter des charges sur les communes et qualifie la baisse d'impôt d'irresponsable. La commune de Val-de-Travers, comme la grande majorité, voire toutes les communes du canton, soutenaient également cette baisse de fiscalité, qui, dans les relations avec le canton, s'est inscrite dans un paquet global qui exclut, pour les années à venir, tout report de charges sur les communes. Les Exécutifs communaux ont travaillé d'une manière globale avec le Conseil d'Etat, en liant réforme de la fiscalité, de la péréquation, absence de report de charges, pour essayer de se doter d'un élément qui aujourd'hui manque : une stabilité dans les projections à long terme. D'année en année, le cadre cantonal changeait avec des réformes de péréquation, de la fiscalité, un point d'impôt qui était parti des communes vers l'Etat pour financer la police neuchâteloise, une réforme de la clé de répartition d'impôt des personnes physiques entre le Canton et les communes, etc. Tous ces éléments qui se succédant année après année rendaient compliqués les comparaisons avec les exercices précédents. A partir de 2020, le cadre cantonal devrait être plus stable et permettra aussi d'avoir une meilleure vision à long terme de ce qui attend Val-de-Travers.

Le groupe PS s'interroge en matière de réforme de la fiscalité des entreprises, soit la baisse à laquelle il faut s'attendre. Cette baisse ne sera pas due au fait que les entreprises peuvent bénéficier d'allègements. Une des forces de la réforme qui a été opérée sur le plan cantonal et fédéral est de mettre fin au système des statuts spéciaux. La fiscalité va être allégée, mais les entreprises ne bénéficient plus au coup par coup d'allègements puisqu'elles sont toutes soumises aux mêmes règles, avec des possibilités d'adaptation qui dépendent du secteur d'activité. Il y aura une logique plus équitable pour l'ensemble des acteurs économiques, quelle que soit leur taille.

Concernant le point important des taxes de notre Commune qui, il est vrai, ne sont pas proportionnelles au revenu mais ont, en revanche, l'avantage d'être proportionnelles à la consommation, puisque les principales taxes ici sont les taxes des déchets, de l'eau, d'électricité, qui sont directement liées à la consommation. Dans notre commune, les taxes sont globalement plus faibles qu'ailleurs. Par exemple, toutes les communes pratiquent la taxe au sac, mais à Val-de-Travers c'est au kilo, 40 centimes le kilo. Dans les communes où la taxe au sac est pratiquée, les sacs sont vendus 2 francs et sont en moyenne remplis à hauteur de 3 à 4 kilos. Donc 40 centimes par kilo est un système plus avantageux pour nos concitoyens qui a le mérite de faire payer chacun par rapport au poids de ses déchets.

Finalement, le Conseil communal partage également cette nécessité de réussir à maintenir notre commune autant attractive que possible car la solution passe par là : augmentation des revenus, que ce soit des revenus d'entreprises ou de personnes physiques, qui ne viendront à Val-de-Travers que si on leur donne envie, qu'on leur offre des conditions propices à y vivre et à y porter leurs projets.

M. Santiago (Les Verts) rappelle que ce n'est pas la première fois que son groupe pose cette question. D'une part, les conseillers généraux sont des miliciens et d'autre part, les conseillers communaux sont des professionnels travaillant à 100% et payés environ 140'000 francs par année. Ce n'est donc pas aux miliciens amateurs d'apporter des solutions. Le groupe des Verts estime, en lisant les différents budgets et rapports des comptes, d'années en années, que le déficit structurel est de l'ordre de 1,5 million, estimé grossièrement. Cela représente quelque chose comme 10 mesures à 150'000 francs pour atteindre un meilleur équilibre. Parmi ces mesures bien sûr, toute une palette devra être proposée. Son groupe avait proposé de réduire le taux d'activité du Conseil communal, c'est une mesure qui pourrait économiser 150'000 francs. L'exercice peut être poursuivi pour arriver à déjà économiser 1,5 million. Ce serait déjà un pas relativement important. Ce genre de propositions

de mesures, il est évident qu'elles ne peuvent pas être faites comme ça à la légère, cela doit se faire en concertation entre les membres de la CGF et du Conseil communal et non contre les membres du Conseil communal.

Les propos que tient le grand argentier font penser que les suggestions du groupe des Verts vont à l'encontre du Conseil communal, ce qui n'est pas le cas. Ce qui les intéresse, c'est le fonctionnement de la collectivité dans son ensemble. M. Santiago espère que le message est passé, c'est à la CGF et au Conseil communal de montrer un peu plus de volonté pour chercher des solutions pragmatiques plutôt que de se lancer dans des discours en l'air.

M. Mairy (cc) précise que le déficit structurel durable auquel ferait face notre Commune reste à son sens totalement ouvert. Le groupe des Verts parle d'un montant de 1,5 million de francs. Il rappelle que sur 10 exercices, la commune n'a connu que deux exercices déficitaires, même 3 car en 2017, il y avait eu des dernières opérations comptables avec le passage au MCH2 qui permettaient de boucler dans les chiffres noirs, mais ce déficit est lié directement au ralentissement conjoncturel. Donc sur 10 exercices, il y en a 7 qui ont été bénéficiaires, parfois même à des hauteurs importantes, donc il semble compliqué de parler de déficit structurel de 1,5 million de francs. Il va de soi par contre que si la conjoncture devait continuer à être mauvaise, on pourrait effectivement parler d'un déficit qui doit s'adapter à la conjoncture car il deviendrait structurel en raison de la longévité de la crise. Le rapporteur du groupe des Verts a également évoqué toutes les petites mesures qui, cumulées, doivent permettre d'économiser 1,5 million. M. Mairy précise quand même que ces petites mesures sont prises d'année en année. Lors de l'établissement de chaque budget, le Conseil communal veille, avec l'appui de la CGF et du Conseil général, à optimiser sans relâche le fonctionnement de la commune et à diminuer tout ce qui peut l'être. Si ces mesures n'avaient pas été prises, le déficit présenté cette année serait plus important que ce qu'il ne l'est maintenant.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 32 du tome 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2018.

La présidente passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements et ouvre la discussion à chaque fois. Cette dernière n'a pas été utilisée.

Elle ouvre ensuite la discussion sur l'état du programme de législature 2016-2020. La parole n'étant pas demandée, la présidente passe finalement à l'examen puis au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2018** qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 27 mars 2019 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 27 mai 2019,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2018, qui comprennent :*

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	68'035'973.32
Revenus d'exploitation	Fr.	60'710'038.63
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	- 7'325'934.69

Résultat provenant des financements	Fr.	1'976'449.27
Résultat extraordinaire	Fr.	4'795'423.25
Résultat total (bénéfice)	Fr.	-554'062.17

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	4'063'736.28
Recettes	Fr.	872'946.95
Investissements nets (augmentation)	Fr.	3'190'789.33

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	99'994.75
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2018.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2018 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les comptes 2018 sont approuvés par 25 oui et 1 abstention par le Conseil général.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Ligne 509 – Nouveaux arrêts de bus

M. Mermet (cc) parle en ces termes : « Nous allons, lors du prochain changement d'horaire en décembre 2019, modifier le parcours de la ligne de bus TransN 590 Fleurier/Couvet-Centre Sportif.

Actuellement, elle part de la gare de Fleurier et rejoint Couvet en passant par la Pénétrante directement depuis Fleurier.

Nous allons la détourner par l'avenue de la Gare, puis la rue du Temple pour rejoindre Môtiers puis Boveresse et enfin Couvet.

Deux nouveaux arrêts devront être créés à Fleurier, à la rue du Temple. Le premier proche du temple et le suivant proche du home Valfleuri.

L'arrêt à Môtiers sera celui existant devant le collège.

Et pour Boveresse, nous devons déplacer l'arrêt actuel de Car Postal pour le coordonner avec celui nécessaire à la ligne 590, celui-ci sera probablement proche du temple et de l'école. Des études techniques sont lancées pour ces futurs arrêts qui sont déjà prévus dans l'horaire 2020. »

Ouverture d'un parascolaire à Noiraigue

M. Christophe Calame (cc) informe que le Conseil communal a inauguré cette semaine la nouvelle structure parascolaire de Noiraigue. C'est un essai que le Conseil communal fait ici, d'ouvrir cette structure dans un collège dont l'effectif est relativement faible, avec un espoir de redynamiser son attrait envers la population sur Noiraigue. Il s'agit de 15 places parascolaires qui seront ouvertes à partir d'août, à la rentrée prochaine. 5-6 enfants, selon les jours, sont déjà inscrits pour fréquenter cette structure. Deux nouvelles collaboratrices ont été engagées avec des contrats à durée

déterminée, puisqu'il s'agit d'un test conduit pendant une année, afin de décider, à l'issue de cette année scolaire, si la structure peut être pérennisée ou non.

Fin de la sécurisation et de l'assainissement du chemin des Ouvreux

M. Yves Fotton (cc) indique que le chemin des Ouvreux, chemin qui relie la Place des collèges au Centre sportif à Couvet, suite à différentes interpellations, a été sécurisé par une barrière dans sa partie basse.

Programme des « 10 ans de la fusion : ça se fête ! »

M. Benoît Simon-Vermot (cc) informe que le programme des « 10 ans de la fusion : ça se fête ! » est sorti aujourd'hui. Le programme est disponible sur le site Internet communal. Le Conseil communal et le groupe de travail invitent les membres du Législatif à participer à cette fête durant toute la semaine du 19 au 23 août dans les services et ensuite à la fête officielle, le samedi 24 août à Môtiers.

7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe UDC intitulée : **Noiraigne, déchetterie ou latrines pour touristes ? Il faut agir !** déposée lors de la séance du 6 mai 2019

« Le groupe UDC relève les préoccupations des néraouis s'exprimant toujours plus régulièrement, entre autre sur les réseaux sociaux, quant au manque de poubelles et de toilettes dans le village avec l'arrivée des touristes. En effet, la saison reprend et les touristes affluent gentiment mais sûrement depuis un peu avant Pâques déjà.

Les poubelles actuellement mises à disposition sur le tracé des marcheurs et dans les environs de la gare et des rues principales du village de Noiraigne ne sont pas suffisantes pour absorber tous les déchets générés par les touristes, si bien qu'après des week-ends de forte affluence ou des week-ends prolongés, ces poubelles débordent et nombre de déchets se retrouvent par terre ou dans les champs ; des photographies des fins de week-ends prolongés circulent entre autre sur les réseaux sociaux. Le respect de notre environnement est important, ce d'autant plus que les consciences semblent s'éveiller davantage ces derniers temps à ce propos ; les infrastructures doivent être à disposition en suffisance.

Le Conseil communal peut-il envisager la pose de poubelles supplémentaires ? Une réflexion plus globale sur la gestion des déchets liée au tourisme dans ce village et au Vallon ne devrait-elle pas être menée ?

Les toilettes publiques, quant à elles, manquent également, notamment depuis la fermeture de l'Auberge ; Goût & Région fermant les toilettes de la gare à 17h, il n'est pas rare que certains habitants soient carrément sollicités par des touristes à ouvrir leurs portes afin de permettre à ces derniers de faire leurs besoins ; il est également fréquent de croiser des touristes se soulageant sans gêne aux abords des prés, des sentiers voire même de certaines rues ! Vous en conviendrez, cette situation n'est pas du tout acceptable, tant pour le respect de la propreté de notre village et de nos sentiers que pour le confort et le respect des habitants.

Le Conseil communal peut-il dès lors envisager la pose de toilettes chimiques pendant la saison, aux abords notamment de la Place de la Gare, à la jonction des chemins vers les Gorges de l'Areuse et la montée du Creux-du-Van ainsi que du (nous l'espérons) futur parking ? La construction de toilettes publiques permanentes serait-elle envisageable ?

De manière générale, nous demandons également au Conseil communal d'inclure des aspects de gestion éco-responsables dans les réflexions proposées par cette présente interpellation. D'une manière plus générale, Noiraigne est la porte d'entrée du Vallon et le point de départ de la croissance touristique et il faut prendre conscience que la prise en charge immédiate des problèmes logistiques et structurels que rencontrent ce village aujourd'hui face à l'afflux touristique permettra à la Commune d'anticiper les problèmes rigoureusement identiques que rencontrera l'ensemble de notre belle vallée

demain si la croissance touristique se poursuit ! »

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal est conscient de la problématique évoquée, même s'il estime qu'elle n'est pas nécessairement de l'ampleur telle que décrite dans ce texte.

Concernant les déchets, tout comme le groupe UDC, le Conseil communal estime que le respect de l'environnement est important et se réjouit que les consciences évoluent globalement dans un sens positif. Toutefois, cette évolution doit avant tout se traduire par une diminution globale du volume des déchets, ainsi que par un respect du bien public et de la nature. Les touristes n'ont pas besoin de l'aide de la collectivité pour apporter à Noiraigue les déchets qu'ils y laissent et qu'ils pourraient donc très bien rapporter eux-mêmes avec eux.

Dans ce sens, le Conseil communal n'est pas favorable à l'ajout de points de collecte supplémentaire. En revanche, des mesures ont déjà été prises pour doubler la capacité des poubelles actuelles à Noiraigue, afin d'adapter celles-ci à la fréquentation touristique en hausse.

En ce qui concerne les sanitaires, il rappelle au préalable, comme le fait le groupe UDC dans son interpellation, qu'il y en a à la gare, qui sont gérées par le point d'information touristique, dans des horaires un peu plus larges que ce qu'annonce le groupe UDC, puisque de mai à octobre elles sont ouvertes de 9h à 18h, 17h étant l'heure de fermeture des autres mois de l'année.

Il va de soi que compte tenu de la distance qui sépare la gare du futur parking installé au centre des Courtons, la question peut se poser de savoir si la pose de toilettes chimiques à cet endroit est pertinente ou non.

La question subsidiaire étant de savoir à quel coût on estime cette installation pertinente, dans la mesure où la pose de toilettes chimiques a un coût relativement important.

Pour finir, comme rappelé tout à l'heure, il s'agit de veiller à toutes les dépenses, de les prioriser et de voir si celles-ci sont adéquates ou non. La question n'a pas encore été tranchée au sein du Conseil communal, qui essaie de voir si, à un coût raisonnable, la pose d'une toilette peut s'envisager à cet endroit ou non, mais encore une fois, il y réfléchit et verra si cela s'avère indispensable.

Mme Barbey (UDC) n'a pas elle-même déposé cette interpellation, mais est moyennement satisfaite.

2. Interpellation du groupe UDC au sujet **des gens du voyage à Noiraigue : une communication bancaire pour une situation intolérable ! Que fait la commune ?**

« Les Néraouises et Néraouis se sont retrouvés devant le fait accompli au moyen d'un courrier – ou plutôt une feuille volante négligemment déposée dans les boîtes aux lettres (et encore, des boîtes aux lettres ont été oubliées !) reçu le 11 juin, les informant que des nomades européens allaient être installés pendant 1 semaine dès... le 12 juin dans le village !

Les villageois ont été non seulement atterrés par cette mise au pied du mur mais aussi par la communication totalement bancaire et sommaire du Conseil d'Etat à ce sujet, invoquant une relocalisation provisoire « urgente » en raison d'une manifestation prévue pourtant de longue date à La Vue-des-Alpes. Après moins de vingt-quatre heures de présence des nomades, plusieurs actes suspects et malveillants ont été signalés par la population résidente !

Une interpellation urgente a également été déposée par l'entremise du Conseiller général et chef du groupe des Députés UDC au Grand Conseil Niels Rosselet-Christ à l'attention du Conseil d'Etat afin d'obtenir des réponses de sa part lors de la session du Grand Conseil de juin 2019. La Commune ne sera toutefois pas épargnée par nos interrogations.

L'UDC exige dès lors du Conseil communal des réponses claires aux interrogations suivantes :

- *Quand le Conseil communal a-t-il été mis au courant de l'injonction du Conseil d'Etat ?*
- *Le Conseil communal a-t-il essayé de s'y opposer ? Si non, pourquoi ?*
- *Le Conseil communal a-t-il joué un rôle dans la communication à la population ?*
- *Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur le bilan sécuritaire et sanitaire de cet épisode ; en outre, combien de cambriolages et d'incivilités ont été répertoriés à Noiraigue le temps de la*

présence des nomades (sachant que des actes malveillants et suspects ont été signalés par la population après moins de 24 heures de présence des nomades déjà) ?

- *Quels sont les coûts engendrés par le dispositif sécuritaire et sanitaire mis en place pour l'accueil de ces gens sur le territoire communal et quels sont les coûts réels pour la Commune et donc les contribuables vallonniers ?*
- *Quels sont les coûts pour la Commune et donc les contribuables pour la remise en état des lieux afin qu'ils soient propres et praticables pour les sportifs et les villageois ? »*

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal remercie le groupe UDC de ne pas l'épargner par ses interrogations accompagnées de force point d'exclamation – l'indignation est certainement à ce prix. Il le remercie également car cette interpellation permet à notre Autorité de prendre clairement position quant à l'accueil de la communauté nomade qui a eu lieu du 12 au 18 juin à Noiraigue.

Au niveau chronologique, nous pouvons vous informer que le Conseil d'Etat a pris contact avec notre commune le mardi 4 juin dernier, soit une semaine avant la date d'arrivée prévue, pour connaître la possibilité d'accueillir durant sept jours un convoi de nomades européens sur le terrain de football de Noiraigue. Le 5 juin, le Conseil communal a validé la proposition du Canton à la condition que tout soit mis en place pour limiter les nuisances et que tous les frais soient pris en charge par l'Etat, sous déduction des montants perçus par ce dernier auprès des nomades – nous y reviendrons.

Si le Conseil communal pensait tout d'abord recommander la lecture de l'album « Les Bijoux de la Castafiore » au groupe UDC afin d'apprendre la tolérance à l'égard des « romanichels », force est de constater que le ressenti des Néraouis ne permet pas de plaisanter. Les mots ont été durs, les amalgames mauvais et l'état d'esprit troublé. En préambule, le Conseil communal déplore ce climat, savamment monté en épingle par quelques fauteurs de troubles.

Le séjour de cette communauté ne s'est pas fait sans heurts, certes, mais pas dans les dimensions espérées par l'UDC. Statistiquement, c'est-à-dire selon les chiffres fournis par la police neuchâteloise et par le chargé de missions qui a supervisé le séjour pour le Canton, nous pouvons relever que le nombre de délits n'a pas augmenté durant cette période.

Dans le détail : aucune plainte n'a été déposée, aucun cambriolage et aucun cas d'escroquerie ou de vol n'ont été recensés. Les cas problématiques pouvant être relevés sont les suivants :

- *Un cas de mendicité à Noiraigue ;*
- *Quelques habitants, commerçants et entrepreneurs du Val-de-Travers ont signalé de nombreuses sollicitations et démarchages de la part des gens du voyage.*

Peut-être que des actes malveillants et suspects ont eu lieu, mais les personnes concernées n'ont pas porté plainte jusqu'à ce soir.

Pour votre information, la police est passée à 12 reprises, en journée ou de nuit, entre le 13 et le 17 juin à Noiraigue et à proximité du camp lors de ses patrouilles habituelles.

Même si l'Exécutif ne nie pas les problèmes qui ont pu avoir lieu, ce dernier doit s'appuyer sur des faits et non des sentiments pour tirer un bilan. Nous ne pouvons donc que regretter que les plaintes ne soient pas déposées si des délits ou des infractions ont été commis. Sans ces chiffres, il n'est pas possible de quantifier les nuisances.

Toutefois, il est nécessaire de mentionner ici un sujet qui fâche et qui fâchera toujours : le point le plus noir et le plus déplaisant pour les Néraouis, mais également pour les autorités réside clairement dans la commission (sans jeu de mots) de souillures par cette communauté.

En effet, de nombreux excréments humains ont été observés par les services communaux et cantonaux aux alentours du terrain mis à disposition des gens du voyage ainsi que dans la forêt voisine alors que des toilettes chimiques étaient disponibles. Pour les « gadjé » (non-Tsiganes dans le langage gitan) que nous sommes, cette façon de se comporter, cette pratique culturelle, est incompréhensible et ne doit pas être cachée. Si le Conseil communal condamne fermement de tels agissements, précisons que le nettoyage des lieux a été demandé aux nomades par le Canton qui sont retournés pour l'effectuer.

Pour revenir aux interrogations du groupe UDC, nous pouvons vous confirmer que l'Etat n'a pas enjoint notre Commune à recevoir ces gens du voyage ; il nous a demandé notre avis et nous a écoutés. Pour mémoire, le terrain de football de Noiraigue appartient au Canton. Il avait donc tout loisir d'installer cette communauté sans nous consulter, ce qu'il n'a pas fait.

La loi cantonale sur le stationnement des communautés nomades acceptée le 20 février 2018 par le Grand Conseil donne peu de marge de manœuvre aux communes, le Conseil d'Etat jouant le plus grand rôle.

Si le Conseil communal ne s'est pas opposé au séjour temporaire de cette communauté, c'est principalement par esprit de solidarité avec les autres communes qui en accueillent régulièrement. Les modi vivendi et operandi de certaines communautés nomades étant – il est vrai – parfois un peu cavaliers, il nous a paru plus simple et plus sûr de recevoir durant une semaine ces nomades sur un terrain dédié que de les voir occuper des terrains privés sans autorisation et sans contrôle.

Pour ce qui est de la communication, le Conseil communal n'a joué qu'un rôle secondaire. Il a proposé plusieurs options au Canton afin que les Nérouais soient informés à temps. Le timing, le contenu du message et la distribution ont été du ressort de l'Etat. Il semblerait que certains habitants de ce village n'ont pas reçu la missive du président du Conseil d'Etat, ce qui est surprenant vu que les autorités cantonales ont utilisé la base de données des personnes du Contrôle des habitants et que le courrier a été distribué par des porteurs professionnels. Pour mémoire, le lundi précédant l'arrivée des gens du voyage était celui de Pentecôte.

Passons aux coûts à la charge de la Commune : selon nos calculs, notre collectivité publique ne dépensera pas un centime pour cet accueil qui a été sous l'entière responsabilité de l'Etat. Comme mentionné il y a quelques minutes, le Canton a normalement encaissé 7'000 francs de taxes journalières de stationnement et 5'000 francs de garantie.

Selon la loi cantonale et l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 juin dernier officialisant le site provisoire de Noiraigue, la garantie est restituée aux représentants de la communauté nomade, le jour de son départ, si cette dernière a satisfait à toutes ses obligations, notamment de nettoyage du terrain et des alentours.

Nous osons espérer que les représentants de l'Etat qui ont fait un constat avant et après le séjour de cette communauté déduiront tous les frais provoqués par une mauvaise utilisation des infrastructures. A notre sens, il ne serait pas convenable de rendre une partie de l'argent lorsqu'il y a des dégâts et que des frais doivent être engagés pour les réparer.

Le groupe UDC demande si les lieux seront propres et praticables pour les sportifs et les villageois. Nous tenons en préambule à rappeler que le terrain occupé par la communauté n'était utilisé ni par les sportifs ni par les villageois depuis le départ de l'équipe de football qui jouait dessus il y a plusieurs mois. Pour rassurer toutefois votre Autorité, le terrain de football a relativement bien résisté. Quelques interventions mineures et ciblées devront permettre de le remettre en état là où il y a des traces de véhicules.

Le terrain adjacent, bien que propriété de l'Etat de Neuchâtel également, est, lui, entretenu et géré par notre commune. Un constat a été réalisé par le dicastère de la sécurité publique avant et après le séjour de la communauté. Rien de spécial n'est à déplorer.

Que les contribuables vallonniers se rassurent, aucun frais ne sera imputé à la Commune pour le dispositif sécuritaire et sanitaire mis en place pour l'accueil de cette communauté, tout étant pris en charge par le Canton. Ce dernier s'est engagé dans ce sens et nous veillerons à ce qu'il respecte scrupuleusement sa parole.

Finalement, nous aimerions souligner avec force que cet accueil d'une semaine n'était pas du tout un ballon d'essai pour le futur séjour d'autres communautés. C'était un cas exceptionnel qui doit le rester. Selon nos informations, la communauté ne s'est pas beaucoup plu ici – c'est un clair avantage pour notre commune même si notre sens de l'hospitalité en prend un coup...

Deux anecdotes pour terminer cette réponse à rallonge :

Première anecdote : samedi dernier, la buvette du Clan située à côté du terrain de football a été louée à titre privé par un habitant de notre commune. Averti par le Canton de l'arrivée de gens du voyage,

ce locataire n'a pas renoncé à occuper les lieux. Sa fête s'est finalement déroulée sans anicroche et sans vol d'enfants, merci pour cet habitant.

Deuxième anecdote : la non-réception de la lettre d'Alain Ribaux par certaines personnes nous a permis de débusquer des habitants de Noiraigue non enregistrés auprès de la Commune. Est-ce le prix à payer pour le développement démographique tant désiré ?

Mme Barbey (UDC) remercie le Conseil communal pour ses explications satisfaisantes et très claires.

3. Interpellation du groupe POP au sujet **des contrats ISP signés par la commune**

« Nous demandons au Conseil communal d'augmenter le nombre de contrats ISP afin de permettre à plus de personnes de garder un « rythme de vie de travail » et de leur éviter de longs et souvent inutiles déplacements ; tout en permettant à la collectivité publique de profiter des prestations fournies par ces personnes (entretien des jardins et de l'espace publique notamment). »

M. Mairy (cc) rappelle qu'un contrat ISP signifie contrat d'insertion socio-professionnel. Ce sont des contrats de placement pendant 3 mois pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

La Commune propose régulièrement des contrats ISP dans ses différents services et plusieurs de ces contrats ont débouchés sur des engagements. Aucun poste type n'est prévu pour ces contrats. Chaque placement doit correspondre avant tout au besoin, en terme de réinsertion, du bénéficiaire lui-même. Si une collectivité ou une entreprise privée avait des postes types de contrat ISP, cela signifierait que ces postes seraient nécessaires à son bon fonctionnement et dans ce cas ce n'est pas des contrats ISP qu'il faudrait prévoir mais engager des collaborateurs et non pas profiter d'une main d'œuvre qui ne coûte rien à l'employeur. Pour rappel, un bénéficiaire de contrat ISP touche un supplément au forfait d'aide sociale, de 20 francs par 10% de taux d'activités par mois. Un bénéficiaire d'ISP placé à 100% touchera 200 francs de plus par mois. Ce n'est pas la commune en tant qu'employeur qui paie ces 200 francs mais bien l'aide sociale.

La Commune est toutefois convaincue de la pertinence de l'outil ISP et c'est pour cette raison qu'elle a engagé, en 2016, un coach d'insertion, dont le travail, à 40% chez nous et 60% au GSR du Littoral Ouest, est précisément d'accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans leur insertion. C'est en fonction des besoins de chaque bénéficiaire que le coach en insertion va trouver une possibilité de placement ISP auprès de la Commune, d'une autre collectivité ou d'entreprises privées. Val-de-Travers a la chance d'avoir de nombreux petits entrepreneurs qui ont compris l'utilité de ces contrats et qui jouent le jeu d'offrir à des bénéficiaires de l'aide sociale des contrats ISP pour les amener vers le chemin de la réinsertion.

Dès lors, tant le travail de ce coach que la stratégie d'intégration professionnelle désormais en place sur le plan cantonal offrent de nombreuses possibilités de réinsertion aux bénéficiaires. Pour ces multiples raisons, la Commune n'entend pas augmenter le nombre de postes mais elle reste à l'écoute de chaque demande pour pouvoir y répondre au mieux lorsque, dans un service, un bénéficiaire de l'aide sociale peut être placé.

Chaque placement ISP demande aussi un encadrement important de la part des collaborateurs qui accompagnent les bénéficiaires de l'aide sociale pendant 3, 6 ou 9 mois. Cet encadrement s'ajoute évidemment à celui des apprentis. A relever qu'au Val-de-Travers, le taux d'apprentis est plus élevé que la moyenne suisse.

Nos services accueillent aussi des personnes placées par le chômage et également des requérants d'asile dans le cadre des travaux d'utilité publique, donc le travail et l'effort de réinsertion joué par la collectivité sont multiples. Ils reposent à la fois sur une volonté politique mais aussi sur le travail au quotidien des collaborateurs communaux qui jouent aussi le rôle d'accompagnant, de coach, et ils sont vivement remerciés pour ce travail important.

M. Vaucher (POP) est satisfait de cette réponse.

4. Interpellation du groupe POP au sujet **des futurs noms à donner aux rues et places de Val-de-Travers**

« Afin de rendre hommage à nos concitoyennes et de rétablir un peu l'équilibre de la reconnaissance publique entre les sexes, nous demandons au Conseil communal que les noms donnés aux futures rues et places de notre commune soient des noms de femmes ayant œuvré au bien ou au rayonnement de notre commune.

Aussi, nous proposons que la Commune ait des rues et des places nommées en l'honneur des nombreuses femmes et hommes qui œuvrent leur vie durant pour le bien commun sans recevoir une reconnaissance particulière : Rue de la caissière de supermarché, Avenue du contrôleur de train, Place des sages-femmes, Boulevard des pères au foyer, etc. »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : *« En réponse à l'interpellation au sujet du nom des rues je peux vous transmettre les informations suivantes :*

D'une part, ce genre d'exercice est assez rare dans notre commune. Pour mémoire, depuis la création de Val-de-Travers, nous avons créé deux nouvelles rues, une à Couvet qui a déjà été en partie réalisée que nous avons appelée rue des Paillons en hommage à l'histoire industrielle du village de Couvet et une autre petite rue pourrait voir le jour, entre trois villas à Couvet, sous le nom de Rue Max Petitpierre.

Nous avons aussi réactivé un nom qui avait été attribué mais dont l'usage avait été perdu pour une petite ruelle à Fleurier en mémoire d'un biologiste Fleurisan, Léo Lesquereux, mis à l'honneur ces dernières années par le jardin botanique de Neuchâtel.

A ce jour, nous avons sur notre bureau la question de la rue longeant les voies au Sud la gare de Fleurier qui devra trouver un nom ainsi que la place à côté de la Maison des Mascarons à Môtiers. Le Conseil communal sera pour ces questions, comme dans de nombreux autres domaines, attentif à l'importance des femmes dans notre histoire Vallonnière.

Néanmoins, si des membres du Conseil général ont des suggestions à nous faire, nous les accueillerons avec beaucoup d'intérêt. »

Le groupe POP est satisfait de cette réponse.

5. Interpellation du groupe POP au sujet **des abribus à la gare de Fleurier, réclamés maintes fois**

« Où en est le dossier ? Il est pour nous impératif qu'une solution satisfaisante soit trouvée et réalisée avant l'hiver. »

M. Mermet (cc) répond ainsi : *« Suite à la réception de l'interpellation POP au sujet des abris bus et dans le prolongement des contacts que nous avons déjà eus suite à la précédente question à ce sujet, nous avons repris contact avec TransN qui nous a informés que la question est toujours d'actualité mais que du fait des nombreux chantiers en cours actuellement, la question ne pourra être reprise que dans le courant de l'automne et qu'il est peu probable qu'une solution soit mise en place avant l'hiver.*

Du côté communal, nous réfléchissons à la possibilité d'équiper nos propres arrêts de bus, ceux situés sur le domaine public ou le domaine privé communal, d'abris que nous envisageons coordonnés sur l'ensemble de notre territoire. Nous souhaitons synchroniser cette démarche avec la mise en conformité de certains de nos abris avec la LHand, premiers travaux en 2020 probablement. »

Le groupe POP est satisfait de voir que ce dossier avance mais aurait voulu voir les concitoyens à

l'abri de la neige cet hiver.

6. Interpellation du groupe UDC au sujet **des chiens sans laisse dans les champs : trop c'est trop !**

« Avec le retour des beaux jours, de nombreux propriétaires de chiens promènent ces derniers sur les sentiers de notre vallée, pour le plus grand bonheur de nos petits compagnons à 4 pattes. Toutefois, nombreux sont les propriétaires qui ne tiennent pas leurs chiens en laisse et les laissent courir dans les champs, ne manquant pas d'abîmer les récoltes et le fourrage en devenir, au grand dam des agriculteurs qui se font rabrouer lorsqu'ils tentent de sensibiliser les propriétaires de chiens sur la question.

La loi stipule pourtant que les chiens ne peuvent être lâchés librement dans les champs agricoles. Nul n'est sensé ignorer la loi, pourtant, dans les faits, nombre l'ignorent. Dès lors, afin de rafraîchir la mémoire des propriétaires de chiens et apaiser la grogne croissante des agriculteurs, le Conseil communal peut-il envisager de rappeler à la population, via par exemple une communication officielle dans le Courrier du Vallon, les dispositions en la matière ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« A nouveau, le groupe UDC met le doigt sur un sujet sensible qui navre la plupart d'entre nous mais qui n'a malheureusement pas de solution en kit.*

Pour votre information, le problème des souillures canines a été soulevé à plusieurs reprises par les membres de la Commission des règlements, spécifiquement lors de l'examen du chapitre du règlement de police dédié aux chiens. Des propositions ont été faites et seront présentées à votre Autorité en septembre prochain.

Au niveau cantonal, il faut préciser que la loi actuellement en vigueur (loi cantonale sur la taxe et la police des chiens [LTPC], du 11 février 1997) ne traite pas des souillures dans les pâturages. Il n'en est pas de même du projet de loi du Conseil d'Etat (la LChiens) qui devrait être à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de la semaine prochaine.

Le Conseil communal regrette évidemment que la législation actuelle ne mentionne pas de dispositions légales claires par rapport aux souillures dans les prés et les pâturages et souhaite que le Grand Conseil empoigne cette révision rapidement car elle permettra d'amender les détenteurs qui laissent leur compagnon à quatre pattes souiller le domaine public, mais aussi les prés et les pâturages.

Cependant, même si la loi est renforcée, il faut que les détenteurs de chiens prennent conscience des risques sanitaires aux animaux et aux cultures provoqués par Médor. Le Conseil communal estime donc que les propriétaires concernés n'ont pas un problème de mémoire, mais bien de comportement, et il est peu probable qu'une simple campagne de la part du Conseil communal ne modifie celui-ci, même s'il ne doute pas de l'impact de sa communication.

C'est un problème qui doit être abordé par les instances et le monde agricole en collaboration avec les services de l'Etat et les communes. Une seule commune ne pourra malheureusement pas ouvrir les yeux des indécis.

Mme Barbey est satisfaite de cette réponse.

7. Interpellation du groupe UDC au sujet **du littering sur le territoire communal de Val-de-Travers : quelles options pour notre commune ?**

« Le 18 juin dernier, la presse faisait écho du ras-le-bol du tenancier de l'Auberge du Soliat face au « littering » (les déchets jetés au sol par des personnes malapprises), toujours plus conséquent sur le site du Creux-du-Van. Le problème est principalement dû au cruel manque d'éducation et de respect de certaines personnes et de certains touristes ; toutefois, les autorités peuvent prendre une série de mesures en vue d'aider à lutter ou du moins à endiguer ces aberrants états de faits.

Dès lors, le groupe UDC s'interroge sur les possibilités offertes à la Commune pour :

- La pose de poubelles sur le site en question ;
- La multiplication des contrôles par la sécurité publique ;
- La pose de panneaux de prévention (l'UDC serait favorable à une campagne visuelle choc et est disposée à partager ses vues au Conseil communal).

L'UDC demande également au Conseil communal d'intercéder urgemment et avec insistance auprès du Conseil d'Etat pour tous les éléments préventifs possibles y relatifs qui ne relèveraient pas de sa compétence.

Enfin, l'UDC demande au Conseil communal d'apporter des précisions quant à la problématique du « littering » sur l'ensemble des sites touristiques naturels de la commune de Val-de-Travers (principalement : le Creux-du-Van, la Poëta Raisse, la Cascade de Môtiers, le Plat de Riaux, la Source de l'Areuse et les Gorges de l'Areuse ainsi qu'aux abords des principaux axes routiers et sur les places de pique-nique ; l'UDC souhaite recevoir des informations chiffrées, en termes de quantité de déchets (en kilo ou en tonne) annuellement ramassée et quel est l'impact financier pour la Commune. La tendance au « littering » est-elle en hausse, en baisse ou stable ? Quelles mesures supplémentaires le Conseil communal peut-il entreprendre ?

L'UDC prône une tolérance « zéro absolu » face au « littering » sur l'ensemble du territoire communal et espère que ce point de vue est partagé par le Conseil communal et demande des mesures de rétorsion stricte. »

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal remercie le groupe UDC pour son interpellation qui nous permet de rappeler les démarches entreprises dans ce domaine depuis plusieurs années.

Pour rappel, le littering en anglais est le résultat de la mauvaise habitude de laisser traîner ou de jeter négligemment des déchets dans les espaces publics, négligeant ainsi les poubelles et autres corbeilles à papier préparées à cet effet.

Depuis plusieurs années maintenant, nous nous préoccupons de ce phénomène et sommes aussi persuadés que c'est un manque flagrant d'éducation qui est à la base de ces incivilités.

C'est pourquoi, et comme déjà annoncé auprès de votre Autorité, nous participons depuis plus de trois ans à des campagnes visuelles en partenariat avec le Canton et d'autres collectivités.

Ces campagnes sont menées auprès des écoles ainsi qu'au bord des routes par la pose d'affiches choc, ceci dans le but de sensibiliser les enfants et les adultes.

Sur notre commune, nous disposons de plus de 230 corbeilles urbaines ainsi que 118 caninettes qui nous permettent de récolter en moyenne plus de 18 tonnes de déchets par année.

Il est à noter par ailleurs que les corbeilles qui équipaient les bords des routes cantonales en vue de diminuer le littering ont quasiment toutes disparues. Ceci étant très certainement dû à une nouvelle vision du Canton dans ce domaine.

Comme vous pouvez donc le constater, notre territoire est bien équipé et donne à tout un chacun la possibilité de déposer ses petits déchets dans ces infrastructures.

Les endroits que vous citez : Poëta Raisse, Cascade de Môtiers, Plat de Riaux, Sources de l'Areuse et Gorges de l'Areuse, sont déjà pourvus de corbeilles ou il en existe à proximité. Le Conseil communal n'entend pas renforcer le dispositif car ce n'est pas l'infrastructure à ses yeux qui fait défaut mais bien, comme vous le dites dans votre interpellation, les malappris.

En ce qui concerne le Creux-du-Van, le plan d'affectation cantonal en cours de finalisation traite de la problématique des déchets. Des mesures en relation avec le Ranger responsable du site ont été prises. De plus, nous vous rappelons qu'une grande partie de ce site ne se situe pas sur le territoire de notre commune. Dès lors, il est difficile pour nous de venir ajouter une couche sur un dossier traité à un niveau supérieur.

Pour terminer, nous n'avons pas le sentiment que la question du littering dans notre commune est un phénomène en augmentation, toutefois nous devons continuer de sensibiliser mais aussi de verbaliser les comportements inadaptés.

Le nouveau règlement de police qui va vous être proposé permettra de renforcer la possibilité d'amender ces citoyens qui vivent dans un autre temps. »

Mme Barbey remercie pour les éclaircissements et est satisfaite.

10. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2018-2019.

Sur proposition des partis, sont élus, félicités et applaudis :

- | | |
|---|---|
| a) Président | M. Roland Schorderet (PLR) |
| b) 1^{er} Vice-président | M. Frédéric Schlosser (UDC) |
| c) 2^e Vice-présidente | Mme Lydie Sivignon (PS) |
| d) Secrétaire | Mme Margherita Giovenco (PS) |
| e) Secrétaire-suppléant | M. Florian Dreyer (PLR) |
| f) Questeurs | M. François Oppliger (PS)
M. Stevan Rosselet (PLR) |

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, Mme Antoinette Hurni (PS), au terme de son année de présidence, s'adresse à l'assemblée en ces termes : *« Je vous dois un aveu : depuis toujours, j'ai rêvé d'être chef d'orchestre. Donner vie, du bout d'une baguette qui se veut magique, à l'élan d'un concerto, lui assurer son rythme et son phrasé, donner naissance à l'émotion jusqu'aux derniers accords.*

Eh bien, cette fois, j'y étais presque, surtout depuis que nous siégeons dans une salle qui prend des airs de fosse d'orchestre.

Tout devant, pour ainsi dire à mes pieds, mais de manière uniquement symbolique, les solistes de renom. Il y aurait, dit-on, parmi eux un flûtiste. Parviendra-t-il, par les seuls sons de son instrument, comme dans la légende, à chasser tous les rats embourbés dans les eaux polluées de notre commune ? Nul encore ne le sait. Pour d'autres, dont l'enfance fut baignée, pour l'un par des airs de jazz endiablé et pour l'autre par les accords puissants de l'orgue, la musique politique n'a plus de secrets et le piège de la cacophonie est évité. Ils parviennent à convaincre leur auditoire avec lyrisme et expriment les nuances de leur solo appassionata. Un autre encore murmure une berceuse, de Mozart bien sûr, avec élégance et tendresse.

Passons aux musiciens d'orchestre : à ma gauche, s'agitent, s'accordent ou grincent les violons, les tuttis, en longs sanglots, bien sûr, et se lancent d'un seul élan, en commun, en une symphonie d'un monde nouveau, tous égaux, tous camarades, puis s'arrêtent en quelques mesures, les cordes de leur instrument cassées par leur fièvre contagieuse.

A l'arrière, de graves violoncelles soulignent avec le sérieux d'une basse continue les vocalises aériennes, et donc pures, de quelques merles moqueurs qui longuement roucoulent à l'abri des éoliennes.

Enfin, tout droit devant et tout au fond, les nostalgiques du folklore suisse embouchent leur cor des Alpes, frappent frénétiquement leur hackbrett ou modulent un yodle souligné d'accordéon.

Les chefs d'orchestre sont seuls, face à la masse et à la variété de leurs musiciens. Quant à moi, par chance, pour que résonne haut et fort le crescendo d'un arrêté, pour que les dissonances d'un amendement et les trompettes d'un règlement s'épanouissent dans le tempo, j'ai bénéficié d'une aide

précieuse sans laquelle je n'aurais pas pu, sans y ajouter quelques bémols, diriger cette vénérable assemblée.

En effet, sans les compétences proches de la performance de M. le chancelier Alexis Boillat, sans nos scribes infatigables, sans la bonne humeur souriante du secrétaire Hans-Peter Gfeller, sans l'attention et la serviabilité de notre expert en lumières et micros, la partition eût été interprétée avec moins d'harmonie. Là, je ne plaisante plus et je les remercie du fond du cœur.

Le programme de ce soir, et de cette troisième année de législature, touche à sa fin. Il est temps pour moi de glisser dans la valse des adieux avec reconnaissance et satisfaction.

La succession sera virile et libérale. Il est salutaire de changer de style. Je souhaite à M. Schorderet une prochaine saison musicale menée tambour battant et en fanfare.

Merci, à toutes, à tous, et que vive la Commune de Val-de-Travers ! »

M. Roland Schorderet (PLR) s'exprime à son tour : « *Si s'engager en politique sur le tard c'est rendre un peu à notre société ce qu'elle vous a donné votre vie durant, c'est une autre chose que d'être porté sur le devant de la scène et d'accéder à la présidence de notre Conseil général.*

Pour ceux qui l'ignoreraient encore, mon passé professionnel m'a permis d'acquérir le goût de l'ordre et de la justice, mais depuis 3 ans, j'ai apprécié la bonne tenue des débats et surtout de constater que nos décisions ont toutes été dans le sens de l'intérêt général pour notre commune. Bien sûr, les points de vue sont parfois divergents mais les consensus demeurent bien une spécialité helvétique.

Notre commune et ses habitants méritent toute notre attention et notre sollicitude. De grands défis nous attendent durant cette dernière année de législature tant sur le plan économique que démographique. Avec les compétences reconnues de nos conseillers communaux, osons les relever avec confiance tout en ayant l'œil sur nos finances.

J'accepte avec honneur et humilité votre décision de me confier le rôle de président du Conseil général et je compte sur vous tous pour m'aider dans celle noble attribution.

Ce soir, je tiens à remercier et féliciter pour ses compétences et ses qualités la présidente sortante, Mme Antoinette Hurni, pour avoir tenu la barre de notre Conseil durant toute une année à l'entière satisfaction de tous. »

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 21h03.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

Antoinette Hurni

Hans Peter Gfeller

Postulat en suspens :

- Groupes Les Verts, UDC et le membre indépendant : « Plan de sauvetage du Centre sportif », déposé lors de sa séance du 25 septembre 2017

Motion en suspens :

- Groupe PS : « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! », accepté par le CG lors de la séance du 24 septembre 2018
- Groupe PS : « Etat du patrimoine immobilier de la commune », déposé lors de sa séance du 10 décembre 2018